

La Communauté de Communes des Vals de Saintonge (CDC) coordonne la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires en partenariat avec les communes sur l'ensemble du territoire.



École des Nouillers

	7h30-8h45	8h45-12h15	12h15-13h45	13h45-15h30	15h30-16h10	16h10-18h30
Lundi						
Mardi						
Mercredi		8h45-11h45	11h45-12h30			
Jeudi						
Vendredi						



Périscolaire



Enseignement



Pause méridienne



TAP



Garderie gratuite

École • Archingey

	7h30-8h30	8h30-12h	12h-14h05	14h05-15h50	15h50-18h30
Lundi					
Mardi					
Mercredi		8h30-11h30	11h30-12h10		
Jeudi					
Vendredi					



Périscolaire



Enseignement



Pause méridienne



Garderie gratuite

Fonctionnement/Horaires

Les Temps d'Activités Péri-éducatives(TAP) ne sont pas obligatoires. Ils sont gratuits.

Les parents pourront venir chercher leurs enfants de 15h30 à 15h40 pour Les Nouillers et de 15h50 à 16h pour Archingeay s'ils ne souhaitent pas participer aux TAP. Après le début des TAP, l'école des Nouillers sera fermée et ré-ouvrira à 16h10 comme les jours d'enseignement, pour permettre aux enfants de participer complètement à l'activité.

L'accueil périscolaire payant du soir conserve les mêmes fonctionnements que les années précédentes.

Lexique

Ces Temps d'Activités Péri-Éducatives s'inscrivent dans la complémentarité et la continuité du projet d'école. Ils se déclinent sous plusieurs formes :

- Mini club : Atelier visant à initier les enfants à une activité nouvelle proposée pendant la période (Ex : théâtre, expérience scientifique...). Inscription et assiduité obligatoires.
- Parcours : Plusieurs séances d'activités diverses avec un thème commun (être bien dans son corps, vivre ensemble...). Inscription et assiduité obligatoires.
- Loisirs récréatifs : Activités de loisirs, choisies jour par jour avec l'animateur (Petits jeux extérieurs...). Inscription obligatoire.

Modalités d'inscription

La fiche « d'inscription » donnant l'accès aux accueils périscolaires, aux TAP et à l'accueil de loisirs (ALSH) est obligatoire.

Parents et enfants pourront formuler 3 vœux par ordre de préférence dans la liste détaillée d'activités sportives, culturelles, scientifiques et de loisirs.

Des renseignements indispensables au bon fonctionnement de nos activités vous seront demandés. Sans ces informations, nous ne pourrons accueillir vos enfants.

Merci d'inscrire votre(s) enfant(s) au :

Centre de Loisirs de Saint-Savinien
34 rue de la Borderie du Couvent
17350 Saint-Savinien
05 46 98 49 81 / 06 99 25 73 67
alsh-stsavinien@cdcvalsdesaintonge.fr

L'inscription permettra l'organisation du transport.

Contacts

Communauté de communes des Vals de Saintonge

Responsable Multi site, Aurélie Lanoue :

05 46 90 81 40

Responsable de l'accueil périscolaire, Mathilde Hay :

06 76 06 51 79



Ecoles des Nouillers et Archingeay



Cette réforme vise à **faciliter les apprentissages, favoriser la réussite éducative de tous les enfants** en modifiant la semaine scolaire et en introduisant des **Temps d'Activités Péri-éducatives (TAP)** de découverte et d'initiation autour de la culture, des sciences, du sport et de l'environnement.



Communauté de communes des
VALS DE SAINTONGE